23me Année — N° 5366 BUREAUX : RUE NEUVE, 17 UN NUMÉRO 15 CENTIMES BUREAUX : RUE NEUVE, 17 Dimanche 29 Décembre 1878

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Lafitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Très-prochainement le JOURNAL DE ROUBAIX sera imprimé en caractères neufs.

Elections Sénatoriales

CANDIDATS CONSERVATEURS

MM.
PLICHON, député, président du Conseil général du Nord.
MAILLIET, vice-président du Conseil général du Nord, sénateur sortant.
Comte d'HESPEL, membre du Conseil général du Nord, sénateur sortant.
DES ROTOURS, député, conseiller général du Nord.
CREPIN-DESLINSEL, cultivateur, grand lauréat de l'Exposition universelle de 1878.

BOURSE DE PARIS DU 28 DÉCEMBRE

Cours à terme de 1 h. 02 communiqués par MM. A. MAIRE et H. BLUM, 60, rue Richelieu, Paris.

VALEURS	Cours du jour	Cours précéd.
3 0/0 amortissable. . .	79 80 .[.	79 80 .[.
Rente 3 0/0.	76 575 [.	76 50 .[.
Rente 5 0/0.	112 95 .[.	113 » .[.
Italien 5 0/0	76 15	76 075 [.
Turc 5 0/0.	11 65	11 55 ./.
Act. Nord d'Espagne .	282 75	285 »
Art. Gaz	1270 »	1275 »
Act. B. de Paris Pays-Bas	717 50	715 »
Act. Mobilier Français.	492 50	493 75
Act. Lombards. . . .	150 »	150 »
Act. Autrichiens . . .	553 75	555 »
Act. Mobilier Espagnol.	757 50	758 75
Act. Suez	722 50	723 75
Act. Banque ottom. .	475 »	476 25
Oblig. Egypt. unif. . .	257 50	257 50
Act. Foncier France. .	815 »	820 »
Florin d'Autriche. . .	63 1/16	63 15
Act. Saragosse. . . .	368 75	368 75
Emprunt Russe 1877. .	86 1/2	86 70
Délégations Suez. . .	» »	632 50
Florins Hongrois. . .	74 5/8	74 75
Espagne extérieur . .	» »	14 1/4
Consolidés.	» »	» »

Ces cours sont affichés chaque jour, vers 2 h. 1/2, chez MM. A. Maire et H. Blum, 176, rue du Collége, à Roubaix.

BOURSE DE PARIS *Service gouvernemental)*	28 déc.	27 déc.
3 0/0	76 52 1/2	76 50
3 0/0 amortissable. .	79 85	79 80
4 1/2 0/0	107 50	107 40
Emprunts 5 0/0. . .	112 90	112 95

Service particulier du Journal de Roubaix	28 déc.	27 déc.
Act. Banque de France.	3050 00	3095 00
» Société générale. .	480 00	480 00
» Crédit fonc. de France	816 00	820 00
» Chemins autrichiens.	555 00	555 00
» Lyon.	1077 00	1080 00
» Est	673 00	672 00
» Ouest	756 00	754 00
» Nord.	1390 00	1395 00
» Midi.	853 00	852 00
» Suez.	726 00	723 00
6 % Péruvien	00 00	00 00
Act. Banq. ottomane (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottomane (nou.)	473 00	476 00
Londres court.	25 33 00	25 33 00
Crédit Mobilier (act. nouv.)	490 00	492 00
Turc.	11 70	11 70

DEPECHES COMMERCIALES

New-York, 28 décembre.

Change sur Londres, 4.82 00; change sur Paris, 5,20 00, 100

Café good fair, (la livre) 14 3/8, 14 5/8.

Café good Cargoes, (la livre) 15 »[», 15 1/4. Ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie, représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Hâvre, 28 décembre

Ventes 5.000 b. Grandes affaires. Marché disponible et livrable, hausse de un à deux francs.

Liverpool, 28 décembre

Ventes 8.000 b. Marché ferme, livrable, 1/8 de hausse.

New-York, 28 décembre.

New-York, 9 1/2.
Recettes 193.000 b.
New-Orléans low middling 70 1/2.
Savannah » » 68 »/».

ROUBAIX, le 28 DECEMBRE 1878

Bulletin du jour

L'incident tunisien, dont on se préoccupe depuis deux jours, a, dit-on, une gravité incontestable, surtout après tous les bruits qui ont circulé au sujet d'une convention pour établir un protectorat éventuel de la France en Tunisie. On sait que lors du Congrès du Berlin, plusieurs plénipotentiaires avaient mis en avant le projet de donner la Tunisie à la France comme compensation des acquisitions des autres puissances en Orient, et que M. Waddington refusa de céder aux instances de M. de Bismarck et de lord Beaconsfield lui-même, après la signature des protocoles.

On aurait pu croire que le Bey de Tunis se serait montré reconnaissant de cette preuve de désintéressement du gouvernement français et traiterait nos nationaux comme nos amis. Mais il n'en a rien été et les faits viennent de démontrer qu'on se préoccupe peu à Tunis de vivre en bonne harmonie avec nous.

Un de nos compatriotes, M. le comte de Sancy, avait été chargé par le Bey de Tunis de créer des haras près de sa residence. Le Bey promit monts et merveilles; le comte de Sancy fonda un haras de 60 chevaux et le Bey ne remplissant pas les engagements qu'il avait pris à l'égard de notre compatriote, celui-ci suspendit ses dépenses et ses travaux jusqu'à ce que le gouvernement eût fait honneur à son contrat. M. de Sancy demanda une enquête que le Bey refusa d'ordonner; alors notre compatriote s'adressa à M. Roustan, consul général de France, qui demanda officiellement l'enquête, qui fut de nouveau refusée. M. Roustan en référa à M. Waddington qui envoya une note énergique dans le même sens. Le cabinet du Bey répondit par un refus en ajoutant que le 9 décembre, à 8 heures du matin, il enverrait des troupes reprendre de force les terres et les haras du comte de Sancy.

Le consul de France répondit qu'il enverrait ses janissaires pour s'opposer par la force à la violation du domicile d'un Français, le gouvernement tunisien répondit qu'il passerait outre et le lendemain matin à l'heure indiquée, une troupe de soldats commandés par un général se présenta chez M. le comte de Sancy pour l'expulser. Mais les envahisseurs se trouvèrent en présence du premier drogman du consulat de France et de ses janissaires qui déclarèrent être prêts à opposer la force à la violence et les envoyés du Bey se retirèrent, après une vive discussion.

Le gouvernement français a immédiatement pris des mesures pour demander au Bey de Tunis, réparation d'une pareille offense faite à la France et il n'est pas douteux que le Bey ne s'empresse de donner toutes les satisfactions demandées.

On sait que Shere-Ali s'est enfui de Caboul et que son fils Yakoub-Khan a été proclamé Emir à sa place. Ce jeune prince vient d'arriver inopinément à Jellalabah, déjà occupée par les Anglais, pour traiter des conditions de la paix. Cet acte de soumission va hâter le rétablissement de la paix dans l'Asie-centrale, à la condition que les Anglais ne se montrent pas trop exigeants dans leurs prétentions. Les feuilles russes déclarent que la Russie ne tolérera pas une annexion de l'Afghanistan-Oriental aux possessions de l'Inde, mais on croit que les Anglais se borneront à exiger une rectification de frontières qui leur assurerait la possession des défilés.

L'assassinat de l'ancien Président de la République du Pérou.

On écrit de Lima, 21 novembre : « On assure que l'assassinat de M. Pardo, sur lequel les journaux nous apportent de nombreux détails, serait le résultat d'une conspiration qui avait pour but de massacrer tous les députés.

L'acte de l'*Habeas corpus* a été suspendu pendant le congrès, pour une période de 60 jours, pendant laquelle le gouvernement jouira de pouvoirs spéciaux presque discrétionnaires. On veut poursuivre avec la plus grande vigueur les auteurs de cet assassinat. De nombreuses arrestations ont été déjà faites, entre autres celle de Mme de Pierala, accusée d'avoir pris part à la conspiration.

L'enquête promet des révélations terribles et inattendues.

Les obsèques de M. Pardo ont lieu demain, aux frais du gouvernement et en grande pompe. En attendant, tout est paralysé ici, les banques, la plupart des maisons de commerce sont fermées aussi bien que les bureaux du gouvernement. On dirait que la terreur et le deuil règnent sur toute la ville. »

Le nouveau maître Jacques

Le *Courrier de Cannes et de la Provence* signale un fait tellement monstrueux, que nous voulons croire encore qu'il sera démenti.

Voici ce que nous rapporte notre confrère :

Il y avait à Saint-Auban, canton de la montagne, représenté au conseil général par M. Chiris, un juge de paix, licencié en droit, homme distingué, honnête et capable. Son service était fait à la satisfaction de tous ; il aimait la montagne, où sa vieille mère, ses quelques brebis, le retenaient par toutes sortes de liens.

Un beau jour, on le mande à Aix, et là, dans le cabinet du chef de la magistrature, on le somme de donner sa démission. Il refuse, on le remplace, et par qui, grand Dieu ! par M. Guérin !

Et qui est ce Guérin ?

Il faut bien le dire: il n'est ni licencié en droit, ni avoué, ni avocat, ni ancien praticien, ni rien de tout cela.

Ses mérites pour l'élever à ce poste, où les a-t-on découverts ?

Un seul mot découvrira tout.

M. Guérin a été le valet de chambre et le cocher de Mme la comtesse de l'Escarène, et, depuis la mort de cette dame, las d'être inoccupé, il est passé au service de M. Chris.

Récompense honnête et légitime : une justice de paix !

Valet de chambre, cocher et juge de paix !

Le maître Jacques de Molière n'était que cocher et cuisinier. Il y a progrès.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 27 décembre.

Il n'y a qu'un cri d'indignation, parmi ceux qui, ont encore conservé des sentiments de foi et de loyauté, contre l'odieuse conduite du Conseil municipal de Paris qui déclare cyniquement que n'ayant encore pu chasser les Frères et les Sœurs de leurs écoles, il veut les prendre par la famine, en réduisant leur traitement à un chiffre dérisoire,

Il faut que les catholiques, à Paris, protestent, sans retard, contre les infamies, en organisant, dans la presse conservatrice, une souscription destinée à soutenir les écoles congréganistes.

Le gouvernement et les organes ne soufflent mot des résolutions du Conseil municipal de Paris. — « Vous ne gouvernez pas ! » — a dit M. Lucien Brun aux ministres du 14 décembre.

Vous ne gouvernez pas ! c'est-à-dire vous laissez toute liberté aux plus détestables passions. Voilà comment ont été commis les crimes de nos révolutions !

On peut aussi considérer comme ayant un caractère *morbide* très-accusé, les actes de persécution ouverte que les radicaux sont arrivés à perpétrer non plus contre les instituteurs congréganistes, mais contre leurs élèves innocents et irresponsables. Après la suppression du chauffage dans les écoles de Lyon, voici le refus de vêtements opposé aux enfants d'Avignon. De pareilles absurdités relèvent de la pathologie et non de la politique.

Je vous dis, en vérité, que les pires intentions animent ces ministres « conciliants» qui, d'une main, donnent le pain bénit à leur paroisse officielle et, de l'autre, subventionnent des officieux pour attaquer, chaque jour, ou un dogme, ou une règle canonique, ou un point de la discipline de l'Eglise. Voyez, notamment, par quels abominables et perfides arguments ces officieux conseillaient à la Chambre d'admettre les augmentations budgétaires votées au Sénat en faveur des desservants (ne soufflant mot, soit dit en passant, des augmentations analogues en faveur des pasteurs et des rabbins.)

« Nous ne sommes pas éloignés de croire, s'écriaient-ils, que la meilleure façon de faire la guerre au cléricalisme, serait de bien traiter le clergé pauvre et de ne se montrer rigoureux que pour les princes de l'Eglise... La société s'est à moitié débarrassée de la domination du clergé ; mais on n'a rien fait pour soustraire les éléments démocratiques du clergé à la domination des grands de l'Eglise. On a laissé les prélats faire peser sur leurs modestes collaborateurs une discipline de fer ; on a permis aux évêques d'écraser les curés... Beaucoup gémissent sans doute d'être enrolés sous le drapeau de la contre-révolution... Peut-être serait-il sage de séparer la cause des petits de la cause des grands et de faire comprendre aux plus modestes curés de campagne qu'on ne les rend point responsables du zèle farouche et malfaisant de leurs supérieurs.

Un gouvernement libéral et démocratique peut trouver des alliés dans les rangs obscurs de ce qu'on appelle orgueilleusement le bas clergé...»

Voilà les indignes insinuations, les outrageantes suppositions auxquelles se livrent les organes les plus officieux de nos gouvernants. Il ne faut pas les cacher, mais les porter à la connaissance de tous les prêtres auxquels elles s'adressent et qui mesureront certainement leur mépris pour les radicaux à la façon dont les radicaux croient interpréter les sentiments du clergé.

Dimanche 29 décembre, il se tiendra, rue de la Douane, dans la salle du Vauchall ou de Tivoli, une réunion d'habitants de Paris que M. Louis Blanc doit présider. Le but de cette réunion est déjà connu, on y discutera la question suivante :

« Les conseillers municipaux doivent-ils voter un emprunt pour l'exécution rapide des travaux de la ville ou doivent-ils n'employer à ces mêmes travaux que les excédants du budget ? »

Cette question, en effet, est en ce moment soumise à l'appréciation du conseil municipal, qui doit, après examen et après délibération, la résoudre dans l'un ou l'autre sens par un vote. Mais on voit que la démocratie parisienne n'entend pas le laisser maître de la trancher à sa guise C'est l'ère des clubs qui renait.

A ce sujet, le *Soleil* fait des réflexions utiles à méditer :

« Aujourd'hui, la démocratie parisienne se propose d'intimer ses ordres au Conseil municipal dans une question d'intérêt purement communal et local. Mais qui nous dit que demain le conseil municipal, à son tour, n'essayera pas d'exercer une pression du même genre sur les sénateurs et députés de la Seine?

« De là à recommencer, l'histoire des temps de la Convention, où l'influence des clubs s'exerçait à la fois sur elle, par contre-coup, et sur la Commune de Paris, qui avait la direction du mouvement, il n'y a qu'un pas. Ce pas ne sera pas franchi, nous l'espérons, nous le croyons. »

Après le discours prononcé hier, par M. Gambetta, on considère comme inévitable le procès des ministres du 16 mai. Devant la pression dont il a été l'objet de la part de la gauche et de l'extrême gauche, l'ex-dictateur n'a pas cru pouvoir se refuser plus longtemps à ce qu'il continue à considérer au fond comme un acte impolitique et maladroit.

M Cairoli vient de recevoir, on le sait, le grand cordon de la Légion d'honneur. C'est, dit-on, M. Gambetta qui a exigé cette fiche de consolation pour l'ami tombé du pouvoir.

DE SAINT-CHÉRON.

Société industrielle du Nord de la France

Si la teinture et les arts décoratifs n'avaient qu'à se mouvoir dans le cercle des couleurs du spectre, il faudrait avouer qu'ils auraient bien peu de ressources. Mais heureusement il s'en faut bien qu'il en soit ainsi, et la nature nous offre et l'industrie nous prépare des couleurs différentes de celles du spectre et qui résultent du mélange en proportions variables de deux et plus souvent de trois de ces couleurs du spectre. Dans le spectre même le vert n'est qu'un mélange de bleu et de jaune, l'orangé un mélange de jaune et de rouge, le violet un mélange de rouge et de bleu. Quant à l'indigo, on ne voit pas la raison d'être de son admission dans la science, cette bande devant être formée comme le violet, de rouge et de bleu. Si la différence dans les proportions de ces deux couleurs mélangées devait constituer une couleur distincte, il faudrait pour la même raison faire des distinctions analogues dans l'orangé et le vert. La chimie a enrichi les arts industriels et surtout la teinture des séries les plus variées et les plus riches de matières colorantes artificielles extraites du goudron et qui n'ont point leur type dans les couleurs du spectre, mais dont il est possible et même souvent facile de reproduire les nuances en combinant surtout trois à trois les couleurs du spectre. Trois spectres sont alors projetés sur l'écran, étalés horizontalement l'un à côté de l'autre et le conférencier fait partager à l'assemblée une impression qui le saisit vivement chaque fois qu'il reproduit cette expérience de la chambre noire, car la vue de ces spectres ramène involontairement sa pensée au souvenir des nos drapeaux en deuil.

Les deux spectres extrêmes sont lentement déplacés sur l'écran et approchés du spectre qui occupe le milieu, ils continuent à marcher en sens contraire l'un de l'autre et en même temps que se produit ce mouvement on voit se succéder les nuances les plus variées résultant de toutes les combinaisons possibles de deux et de trois couleurs.

La nature et les arts nous montrent un très grand nombre de corps colorés. Les uns le sont par transparence, les autres par réflexion. Les feuilles, les verres appartiennent à la première catégorie : un verre réduit en poudre très fine devient blanc, il a perdu la couleur qu'il avait par transparence. Le minium appartient à la seconde série, il peut être réduit en poudre aussi fine que possible et cette division mécanique loin de détruire la couleur ne fait plutôt que l'aviver. Un spectre est projeté sur l'écran et sur le trajet des rayons sont interposées successivement différentes bandes d'étoffes teintes qui ne prennent une couleur que dans certaines bandes du spectre.

Comme on a pu réunir les sept couleurs pour reconstituer la lumière blanche, on peut réunir en un faisceau quelques-unes seulement des sept couleurs et réunir dans un second faisceau les autres couleurs du spectre. Ces deux faisceaux ont une couleur dépendant du mélange des couleurs avec lesquelles ils sont obtenus, mais l'un est dit complémentaire de l'autre, l'un des deux faisceaux lumineux représente ce qu'il faut ajouter à l'autre faisceau pour obtenir la lumière blanche.

Des expériences sur l'écran donnent une démonstration frappante de ces propositions ; les couleurs du spectre sont groupées dans des conditions diverses et offrent quelques exemples de couleurs composées, complémentaires l'une de l'autre, reproduisant la lumière blanche quand elles viennent se superposer dans l'écran. La partie de la lumière blanche absorbée par un corps et la partie renvoyée ou réfléchie sont aussi complémentaires. C'est cette dernière partie qui détermine la couleur des corps colorés par réflexion.

Dans les expériences et les explications qui précèdent ils s'agit toujours de la lumière blanche formée des trois couleurs primitives : bleu, jaune et rouge et leur mélange deux à deux pour produire le vert, l'orangé, le violet, l'indigo. Mais il y a d'autres lumières que celles du soleil et de l'électricité : les différents corps, les métaux placés au milieu de l'arc voltaïque se volatilisent et donnent une lumière particulière avec un spectre caractéristique.

Les expériences sont faites successivement avec le cuivre, l'argent, le thallium dont la découverte rappelle un nom, celui de M. Lamy, qui emporte avec lui les regrets et de Lille qui l'a si bien connu et de la science dont il a été l'un des plus éminente représentants. Le cuivre donne son spectre, l'argent ses deux raies vertes, le thallium sa raie verte. Le *sodium* est aussi soumis à l'expérience et l'on voit apparaître la belle raie jaune caractéristique.

Qu'arriverait-il dans la nature si la belle lumière qui nous vient du soleil était remplacée par la lumière due à la volatilisation des métaux ? Qu'arriverait-il en particulier si la lumière solaire était remplacée par la lumière du sodium ? Les corps n'ayant pas de couleur par eux-mêmes, prennent une couleur qui dépend de la nature de la lumière qui les frappe et de la manière dont ils se comportent par rapport à cette lumière. Si la lumière est monochromatique, ils prennent la teinte même de la lumière qu'ils reçoivent et qu'ils réfléchissent. Pour la démonstration expérimentale, une flamme monochromatique au sodium vient éclairer l'estrade pendant quelques minutes, toutes les figures, sans en excepter celle du conférencier, prennent une teinte livide, une apparence cadavéreuse qui est de l'effet le plus saisissant. La voûte de la salle a vu disparaître toutes les couleurs de son ornementation qui ont fait place à deux nuances : un jaune qui devient de plus en plus gris et un olive qui passe de plus en plus au noir.

Des soieries, des tapisseries pour ameublement sont étendues sur un grand tableau et toutes ces étoffes prennent les mêmes teintes que la voûte ; impossible de distinguer la teinture particulière de chacune d'elles. Des camélias, de beaux bouquets de fleurs nous donnent aussi l'impression d'une nature morte : plus de fraîcheur, plus d'éclat, plus de vie. Quel supplice pour un artiste qui aurait consacré sa vie à peindre la nature avec la richesse de ses couleurs, s'il se trouvait en enfer pour une éternité, quand même il ne serait condamné qu'à subir la vue de cette nature ainsi dépouillée, ainsi défigurée ! Mais la lumière du sodium est éteinte, la lumière électrique jaillit, tout le monde jouit, les plus riches étoffes, les fleurs les plus belles s'offrent aux regards ravis, on croirait que l'on assiste au spectacle d'une nouvelle création. (*A suivre.*)

L'Abbé H. Vassart.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

ELECTION PARTIELLE

de la Chambre de Commerce

L'élection pour le renouvellement partiel des membres de la Chambre de commerce n'ayant pas abouti faute d'un nombre suffisant de votants, un second tour de scrutin aura lieu lundi 30 courant, à 9 heures du matin.

Bien que, pour cette seconde épreuve, la majorité relative soit suffisante, il n'est pas moins à désirer qu'un grand nombre d'électeurs se présentent au scrutin pour donner à leurs mandataires l'appui de leur vote. — La Chambre de commerce représente des intérêts si considérables que l'abstention des électeurs se comprendrait difficilement.

Les membres sortants sont :

MM. François Roussel,
Henry Mathon,
Théodore Funck,
Voldemar Lestienne.

Le Sénat vient de voter, à son tour, le 18 de ce mois, la loi qui autorise la ville de Tourcoing à proroger ses surtaxes d'octroi sur les boissons (vins et alcools) pour une nouvelle période de 5 années devant commencer le 1er janvier 1879.

Plusieurs de nos concitoyens ont pensé, lorsqu'ils ont entendu parler du vote de l'assemblée nationale pour le même objet, qu'il s'agissait d'une charge nouvelle imposée aux habitants de Tourcoing.

Qu'ils se détrompent. La loi qui vient d'être édictée par les deux Chambres n'a qu'un but, c'est de permettre la perception des surtaxes, existant aujourd'hui, pour une nouvelle série de cinq ans. Ces ressources sont nécessaires pour rembourser l'emprunt de 2.200,000 francs réalisé en 1877 et en 1878 pour l'exécution des grands travaux d'utilité publique actuellement poursuivis à la satisfaction générale.

—

Voici les dates du tirage au sort des cantons de l'arrondissement de Lille :

Sud-Ouest, lundi 20 janvier, à midi; — Nord-Est, 22, 1 h. ; — Sud-Est, 24, 2 h. ; Centre, 27, 2 h. ; — Ouest, 31, 2 heures.

Tourcoing-Sud, 21, 9 h. — Tourcoing-Nord, id. 1 h. 1/2. — Lannoy, 23, 1 h. 1/2.

Roubaix-Est, 25, 9 h. — Roubaix-Ouest, 2 h. — La bassée, 28, 9 h. 1/2. — Cysoing, 29, 2 h. — Pont-à-Marcq, 30, 2 h. — Quesnoy-sur-Deûle, 1 février, 2 h. — Seclin, 3, 12 1/2 — Armentières, 4 1 h. 1/2. — Haubourdin, 5, 2 heures.

—

M. le préfet est parti pour Cannes, où Mme Camben passe la saison d'hiver pour raison de santé.

—

M. le préfet du Nord vient de transmettre aux autorités du département le décret du 12 courant qui interdit l'importation et le transit des ruminants de toutes espèces, ainsi que de leurs débris frais de provenance de l'Allemagne et du grand duché de Luxembourg.

—

Le ministre de l'intérieur prendra part au vote des élections sénatoriales. A cet effet, M. de Marcère se rendra à Lille, le 4 janvier, et sera de retour à Paris, dans la soirée du 5 janvier.

—

Par décision ministérielle du 20 décembre, sont nommés :

Chef d'escadron à l'état-major général du 1er corps d'armée, M. de Villars ; capitaine à l'état-major général du 1er corps d'armée, M. Noiret ; officier d'ordonnance auprès de M. le général Blot, commandant la 2e division d'infanterie, M. Leleu, lieutenant au 33e régiment d'infanterie ; capitaine au 43e de ligne, Claude Gros ; capitaine au 33e de ligne, M. Hussenet ; lieutenant au 43e de ligne, M. Naud ; lieutenant au 1er de ligne, M. Hamman ; sous-lieutenants au 43e de ligne, MM. Gardechaux et Le Nancq ; sous-lieutenants au 73e de ligne, MM. Gérardin et de Caix.

—

Nous apprenons la mort, presque subite, de M. Behague, imprimeur à Lille.

M. Behague, qui n'était âgé que de 61 ans, a succombé aux atteintes d'un asthme dont il souffrait depuis longues années. Il emporte l'estime avec les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

La Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille tiendra, le